

## LES MONTS JURA (1718 m)

Traversée Reculet – Colomby (France)

Randonnée itinérante

2 jours / 1 nuit



*Vous ne reviendrez pas indemne de cette balade dans la réserve naturelle de la "haute chaîne" du Jura !*

*Une végétation surprenante, un relief déconcertant, quelques chamois et la vue plongeante sur le pays de Gex, Genève et le lac Lemman sont les ingrédients de se week-end.*

*Nuit dans un refuge juste sous le plus haut sommet du Jura, le Crêt de la Neige (1718 m). Après le coucher de soleil, il sera temps de passer à table pour une soirée animée !*

# PROGRAMME

## **Jour 01 : Samedi : Rendez-vous à 13h30 à Lelex.**

Votre accompagnateur organise le transfert avec les voitures des participants, pour rejoindre le point de départ de la randonnée (5 mn). Au départ du lieu-dit « les Mars » un sentier traverse la forêt et débouche dans les alpages de « la Grande Montage ». De là nous atteignons la crête des Monts Jura (1631 m). Itinéraire en **balcon sur le lac Lemane** et **Genève**, avec la **chaîne des Alpes** qui occupe tout l'horizon, somptueux ! Descente sur le refuge de la Loge.

Dénivelée : + 750 m ; - 190 m

Horaire : 3 h 00 de marche environ

**Jour 02 : Dimanche : Montée au Crêt de la Neige** (1718 m), point culminant du massif du Jura, puis parcours dans les étonnants "canyons" qui entourent le **sommet**. Nous rejoignons ensuite le **sommet du Reculet** (1717 m), et profitons du point de vue sur le Genevois et le Mont-Blanc. Descente par le sentiers des 32 contours ! Et retour à Lelex par les rives de la Valserine.

Dénivelée : + 200 m ; - 850 m

Horaire : 5 h 30 de marche environ

**Ce programme est indicatif, il peut être modifié par votre accompagnateur pour s'adapter aux conditions météorologiques**

## FICHE PRATIQUE

### **ACCUEIL**

**Le Samedi à 13h30 à Lelex, devant la Télécabine.** Si vous venez en train (gare de Bellegarde TGV, correspondance pour Lelex en bus à 11h15 – horaires 2018 sous réserve pour 2019).

### **Accès voiture :**

Le moyen de transport le plus pratique et le plus économique (au moins 2 personnes) : prendre l'autoroute A40 jusqu'à Bellegarde, puis la D14 ou la D 936 jusqu'à Lelex.

### **Accès train :** gare SNCF de Bellegarde sur Valserine

A votre arrivée vous pouvez prendre un bus à 11h15 en direction de Lelex (renseignements RDTA : 04 50 48 52 67 ou [www.ain.car.fr](http://www.ain.car.fr)).

### **DISPERSION**

#### **Le Dimanche vers 17h00.**

Il n'y a pas de bus vers Bellegarde, mais si vous êtes venu en train vous pourrez soit vous faire déposer à Bellegarde par des participants venus en voiture, soit partager un taxi à plusieurs : environ 60 euros.

### **Hébergements avant ou après la randonnée :**

A Bellegarde :       - Hôtel le TOURING \*\* tel. 04 50 56 08 08  
                              - Hôtel Restaurant la COLONNE \*\* tel. 04 50 48 10 45  
A Lelex :               - Hôtel du Centre \*\* tel. 04 50 20 90 81

### **NIVEAU**

Pour marcheurs moyens

Niveau 2 à 3 sur une échelle de 5.

Samedi : 3h00 de marche avec 830 m de dénivelée +.

Dimanche : 5h30 de marche avec 450 de dénivelée + et 1200 m de dénivelée -, parcours sur les crêtes.

## HEBERGEMENT

Une nuit au refuge de la loge, en dortoir de 19 places. Pas de douches, mais des lavabos avec un peu d'eau (alimenté par une citerne qui recueille l'eau de pluie car l'eau ne coule pas sur les Monts Jura, elle s'infiltrer dans le calcaire !). Les couvertures sont fournies, prévoir un drap ou un sac à viande pour votre confort (confort et hygiène). Possibilité de louer un sac en drap sur place (2 €).

Etant donné que nous sommes sur les crêtes du Jura et que l'eau a la facheuse tendance à s'infiltrer dans le calcaire du Jura, elle est une denrée rare. Du coup il n'y a pas de douches et l'eau pour boire est payante (2.50 € la bouteille).

## Repas

Les dîners et les petits déjeuners sont pris au refuge, il s'agit de repas servis chauds. Le dimanche midi nous cassons la croûte en montagne.

## TRANSFERTS INTERNES

Véhicules des participants.

## PORTAGE DES BAGAGES

Le sac à dos contient vos affaires pour 2 jours, il est donc plus lourd qu'un petit sac pour une balade d'une journée. Attention, pour votre confort son poids ne doit pas dépasser 6 kg !

## GROUPE

Le groupe sera limité à 12 personnes maximum.

## ENCADREMENT

Jean Michel, Accompagnateur en Montagne jurassien.

## EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

Vous trouverez cet équipement dans les magasins de notre partenaire :

[www.auvieuxcampeur.fr](http://www.auvieuxcampeur.fr)

- sac à dos de 30 ou 40 litres au moins
- chaussures de randonnée imperméables
- chaussettes en laine
- pantalon aussi étanche que possible
- short
- tee shirt
- sweat shirt/polaire
- une cape de pluie ou un parapluie
- pull chaud ou veste polaire
- veste type Gore Tex
- veste coupe vent
- gourde 1 litre (alu léger ou isotherme)
- un chapeau, casquette, bob ou bandana
- lunettes de soleil, crème solaire, protection lèvres
- couteau pliant type Opinel
- une petite pharmacie (entre autres de quoi soigner d'éventuelles ampoules)
- linge de rechange
- drap sac
- sac de couchage
- serviette de toilette
- lunette de soleil
- crème solaire
- boules quiès



- une paire de tennis pour le soir et une tenue confortable

#### **Eventuellement :**

- des sous-vêtements en microfibre
- une paire de bâtons
- une lampe de poche
- des jumelles
- un appareil photo

## **DATES ET PRIX**

<b>Dates : Du Samedi au Dimanche</b>	<b>Prix par personne</b>
04 & 05 juillet 2020	170 €
18 & 19 juillet 2020	170 €
01 & 02 août 2020	170 €
22 & 23 août 2020	170 €

## **LE PRIX COMPREND**

- Les frais d'organisation et l'encadrement
- Le dîner et le petit déjeuner au refuge
- Le pique nique du dimanche

## **LE PRIX NE COMPREND PAS**

- Les boissons, les dépenses personnelles
- Le moyen de transport jusqu'au lieu de rendez vous
- L'équipement individuel
- Les transferts
- L'assurance annulation assistance interruption de séjour 3,9 %

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

### **ADRESSES UTILES**

**Itinéraire :** [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr)

**SNCF :** Tel :0 892 35 35 35 ou <http://www.voyages-sncf.com>

**Co-voiturage :** [www.covoiturage.fr](http://www.covoiturage.fr) [www.123envoiture.com](http://www.123envoiture.com) [www.allostop.net](http://www.allostop.net)

## **INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES**

### **INSCRIPTION**

En ligne sur notre site internet [www.espace-evasion.com](http://www.espace-evasion.com) , ou en renvoyant la fiche d'inscription signée et un acompte de 30%, vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Inscription à plus de 22 jours du départ : aucun frais de dossier

Inscription entre 21 jours et 8 jours du départ : frais de dossier : 10 € (20 € pour les voyages et les séjours en liberté)

Inscription à moins de 8 jours du départ : frais de dossier : 20 € (30 € pour les voyages et les séjours en liberté) (le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit)

### **ANNULATION**

**De notre part :**

ESPACE EVASION se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 14 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

#### **De votre part :**

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle ESPACE EVASION a pris connaissance du désistement) :

#### **Dans le cas général.**

- Jusqu'à 31 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 €.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- A moins de 2 jours du départ : 90 % du montant du séjour.

**Dans le cas particulier** de séjour incluant l'émission d'un billet d'avion non remboursable ou l'affrètement d'un bateau.

De 90 à 45 jours avant le départ : 1 000 €

De 44 à 31 jours avant le départ : 60 % du montant du séjour

A 30 jours et moins du départ : 100 % du montant du séjour

**Pour les groupes constitués** auxquels il est proposé un tarif par personne, le désistement d'une partie seulement des participants entrainera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelque-soit la date de l'annulation.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation. L'assurance n'entre en vigueur que si votre voyage est soldé.

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

## **ASSURANCES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE - RAPATRIEMENT- INTERRUPTION**

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- Assurance Annulation (2,5 % du montant du séjour).
- Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour (2 % du montant du séjour).
- Assurance Multirisques Annulation, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour (3,9 % du montant du séjour).

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Annulation – Assistance Frais médicaux et Interruption de séjour et d'activités ASSURINCO MUTUAIDE Vagabondages contrat n° 4637 joint à votre confirmation d'inscription. Il est disponible sur [www.espace-evasion.fr/telechargements](http://www.espace-evasion.fr/telechargements) ou sur simple demande. Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France ou en Europe.

### **L'assurance Annulation**

L'assurance entre en vigueur dès la souscription et si votre voyage est soldé. Les événements garantis sont :

- L'annulation pour motif médical : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...
- L'annulation pour causes dénommées :
  - \* Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnel, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.
  - \* La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, vol des papiers d'identité, ... (franchise de 100 € par personne).
- L'annulation toutes causes justifiées (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur (excepté une annulation à 31 jours et plus du départ), déduction faite de franchise éventuelle, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.

### **Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger**

Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

### **L'Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour**

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage. Les événements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € par événement,
- ...

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie « frais de recherche et secours ».

**ESPACE EVASION**

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

**Garantie financière :** Groupama – 5, rue du Centre - 93199 NOISY LE GRAND Cedex  
**Assurance responsabilité civile professionnelle :** MMA Mutuelles du Mans Assurances –  
Sarl SAGA – BP 54 – 69922 OULLINS Cédex